



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Réalisation d'une crèche
communautaire à Contes :
acquisition des terrains d'assise

Décision n° 16 07 04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi vingt juillet à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Cyril Piazza par Madame Béatrice Ellul, Monsieur Yves Pons par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague.

Absents excusés : Monsieur Jean-Marc Rancurel

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

Le Président rappelle que le conseil communautaire a prévu, dans son programme d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, la réalisation d'une nouvelle structure multi accueil de 50 places à Contes, inscrite dans le contrat enfance et jeunesse 2015/2018.

Il indique, par ailleurs, que la commune de Contes est propriétaire d'un terrain situé chemin du Pilon, cadastré section BA n° 215, d'une superficie de 3 048 m², sur lequel cette nouvelle structure multi accueil pourrait être implantée.

La commune de Contes proposant de céder ledit terrain au prix de 150 000 €, le président propose de réserver une suite favorable à cette offre, étant précisé que le service des domaines l'a estimé à 360 000 €.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide de se porter acquéreur d'un terrain situé à Contes, chemin du Pilon, cadastré section BA n° 215, appartenant à la commune de Contes, d'une superficie 3 048m², au prix de 150 000 €, en vue de réaliser une structure de garde multi accueil pour la petite enfance de 50 places.

Autorise le président à entreprendre les démarches nécessaires pour concrétiser cette acquisition.

Autorise le premier vice-président, Monsieur Maurice Lavagna, à signer au nom de la communauté de communes l'acte administratif de cession qui sera passé devant le président en application de la loi n°86 632 du 23 juillet 1982.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160720-160704-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

Le Président
E. Mari

LE PRÉSIDENT
E. MARI

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0